



Politique de versement des bourses d'études aux étudiants du *New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD)*

façon provisoire, à compter de septembre 2024, les étudiant(e)s du New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD) recevront leurs bourses par virement Interac **par courriel** (au lieu d'un chèque).

À cette fin, l'étudiant(e) concerné(e) DOIT AVOIR un compte bancaire CANADIEN qui offre la fonctionnalité de virement Interac afin de pouvoir recevoir l'argent. Une liste des institutions financières offrant le service de virement Interac est disponible sur le site web de la Fondation.

L'étudiant(e) doit également avoir rempli soit un formulaire de demande pour l'un des programmes de bourses de la Fondation, soit le formulaire en ligne spécialement conçu pour confirmer les renseignements personnels requis pour recevoir une bourse.

*** ATTENTION :** Si l'adresse courriel fournie est incorrecte et qu'une autre personne que le bénéficiaire encaisse la bourse, la Fondation ne pourra pas être tenue responsable de son remplacement. C'est pourquoi il est très important de remplir les formulaires correctement.

***PRÉCAUTIONS CONTRE LA FRAUDE :** Afin de réduire les risques de fraude, le NBCCD enverra un courriel de notification à l'étudiant(e) l'informant qu'il ou elle recevra une bourse par virement Interac par COURRIEL de la part de la Fondation du NBCC. **À l'heure actuelle, nous n'envoyons JAMAIS de virement par message texte. Les étudiant(e)s ne doivent donc JAMAIS accepter un virement Interac provenant de la « Fondation » par message texte, ni accepter un virement par courriel sans avoir d'abord reçu une notification officielle du NBCCD.**

Ce courriel de notification contiendra également la question et la réponse de sécurité, pour les comptes qui ne sont pas configurés pour le dépôt automatique.

*** VEUILLEZ NOTER :** Toute demande de changement d'adresse courriel pour recevoir une bourse par virement Interac doit être accompagnée d'une preuve d'identité de la personne faisant la demande, si celle-ci n'est pas faite en personne. Seules les demandes faites par l'étudiant(e) concerné(e) auprès du bureau du registraire du NBCCD seront prises en considération.